

LES CRÉOLES À BASE FRANÇAISE : UNE INTRODUCTION

Marie-Christine Hazaël-Massieux

Résumé

Cette brève présentation des principales caractéristiques des divers créoles français au plan de la description linguistique (phonétique, grammaire, lexic) introduit aux questions de typologie et de genèse qui, à l'heure actuelle, constituent des thématiques majeures pour les études créoles.

Mots-clés : études créoles, créoles français, description linguistique, phonétique, grammaire, lexic, écriture.

Abstract

French-based Creoles : an introduction

This short linguistic description of the main characteristics of the different French Creole languages (phonetics, grammar, vocabulary) raises questions about typology and genesis which, at the moment, constitute a major thematic for the Creole studies.

Keywords : Creole studies, French Creoles, linguistic description, phonetics, grammar, vocabulary, writing.

HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine, (2002), Les créoles à base française : une introduction, *Travaux Interdisciplinaires du Laboratoire Parole et Langage*, vol. 21, p. 63-86.

I. Contexte historique et culturel

Les créoles à base française (nous dirons désormais « les créoles français ») sont nés dans diverses zones de la colonisation française au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, par évolution accélérée de formes régionales et populaires du français utilisées dans le contexte des contacts de populations au cours de l'esclavage (sociétés d'habitation puis sociétés de plantation), sans doute avec l'influence des langues des locuteurs (langues africaines diverses, malgache, voire un créole déjà constitué... selon les lieux), dans le cadre d'un usage strictement oral du médium de communication – point semble-t-il essentiel et qu'il faut souligner.

Les langues créoles sont de fait multiples et se sont développées dans diverses zones géographiques n'ayant que peu de contacts mutuels. Deux grandes zones méritent d'être évoquées :

- la zone américano-caraïbe avec le louisianais (en voie de disparition), l'haïtien, le créole des Petites Antilles (avec ses variétés très proches de Guadeloupe, Martinique, Sainte-Lucie, Dominique, autrefois Trinidad – maintenant pratiquement disparu), le guyanais ;
- la zone de l'Océan Indien avec le réunionnais, le mauricien (et la variété rodriguaise), le seychellois.

Les autres variétés linguistiques décrites (créole parlé dans la région de Tamatave à Madagascar, créole parlé en Nouvelle-Calédonie - tayo -, etc.) semblent être des variétés développées tardivement par des populations immigrées au départ de régions où existait clairement un créole : ces variétés restent proches des variétés d'origine, n'ayant en quelques décennies guère eu le temps de diverger.

Les contrastes entre les deux zones principales sont importants, mais il faut souligner qu'à l'intérieur d'une même zone l'intercompréhension est elle-même limitée dès que les locuteurs ne sont pas par ailleurs francophones (ou anglophones) : ainsi un paysan guadeloupéen presque unilingue comprendra très difficilement un paysan haïtien unilingue comme nous pourrions l'expliquer en prenant en considération les systèmes linguistiques.

Si l'origine des créoles et la question de leur genèse sont toujours l'objet de débats entre linguistes (on discute encore de monogenèse ou polygenèse dans les cercles spécialisés), et si la question de l'importance plus ou moins grande des sources africaines n'est pas encore définitivement tranchée, un certain nombre de points semblent faire à peu près l'unanimité :

- les définitions de S. Comhaire-Sylvain¹ dans les années trente qui disait des créoles qu'ils étaient des « langues africaines à vocabulaire français » (S. Comhaire-Sylvain parle de l'ewe pour l'haïtien) sont maintenant contestées et on démontre de plus en plus l'origine française des grammaires des créoles français.

- les parentés (notamment lexicales, mais également grammaticales) entre les divers créoles français s'expliquent par une origine française plus ou moins commune (français de l'Ouest), alors que certains termes pour désigner les réalités locales (flore, faune...) peuvent diverger sérieusement, les esclaves de la Caraïbe étant originaires principalement de l'Afrique de l'Ouest, tandis que ceux de l'Océan Indien venaient en majorité de l'Afrique de l'Est et de Madagascar.

- les créoles utilisés presque partout dans des situations de diglossie (ou de continuum linguistique) avec le français (ou l'anglais lorsque ces territoires d'abord français sont devenus possessions britanniques au XIX^e siècle : c'est le cas des Seychelles, de Maurice, de Sainte-Lucie, de la Dominique...) connaissent des situations sociolinguistiques comparables, dans lesquelles s'opposent une langue « haute » (la langue européenne) et une langue « basse » (le créole) qui se partagent les domaines de communication, ce qui explique que le créole, à peu près partout, reste une langue d'usage essentiellement oral, l'écriture (et l'enseignement) s'effectuant principalement dans la langue européenne.

- les risques de disparitions des créoles français sont certes variables mais ils existent dans certains lieux : parlés par toute la population (des plus jeunes aux plus âgés), langues quotidiennes de communication avant tout accès à l'école (qui se fait à peu près partout à travers la langue européenne), et donc bien éloignés de la situation des langues régionales en France métropolitaine, ils sont toutefois dans quelques régions supplantés par le français (ou l'anglais), notamment en ville et pour l'évocation de certaines réalités modernes. La situation des Départements d'Outre-Mer français en particulier est complexe : toute promotion sociale ne peut s'y faire qu'en français ; l'école, obligatoire, y est régie par les mêmes programmes et les mêmes formes d'enseignement qu'en métropole ; l'enseignement ne s'y déroule qu'en français, même si, ici ou là, peuvent parfois être proposées aux élèves des options facultatives de « langue régionale », et les jeunes générations recourent de plus en plus à une « interlangue » largement marquée par la langue « haute ». La « dévalorisation » du créole qui en résulte et qui s'ajoute à l'usage de plus en plus complet du français par les populations, ainsi que les difficultés à lire et à écrire le créole (on n'apprend jamais à le lire ou à l'écrire) dans des sociétés où l'écrit a de plus en plus de poids, comme d'ailleurs la forte immigration des populations originaires des DOM qui

¹ En particulier dans *Le créole haïtien : morphologie et syntaxe*. Cet ouvrage publié d'abord en 1936 chez Wetteren, Port-au-Prince a été réédité par Slatkine Reprints, Genève en 1974.

s'installent en métropole parfois pour de très nombreuses années, et y font souche, peuvent faire craindre progressivement la disparition de certains créoles².

Il faut rappeler les chiffres de population des diverses régions ou pays où l'on parle un créole français, en soulignant toutefois que, dans toutes ces régions, une langue internationale est utilisée pour tout ce qui relève de l'administration, de l'école, et est considérée comme langue de prestige. En Haïti même, où 85 à 90 % de la population est unilingue créole, et où le créole a été proclamé « langue nationale » et « langue officielle » conjointement avec le français, le français reste majoritairement la langue de l'écrit, et toujours la langue de la promotion sociale.

La Dominique	100 000 habitants
Guadeloupe	422 496 habitants
Guyane	157 277 habitants
Haïti	7 000 000 habitants
Louisiane	4 000 000 habitants (mais peu de créolophones)
Martinique	381 441 habitants
Maurice	1 100 000 habitants
Réunion	707 758 habitants
Sainte-Lucie	150 000 habitants
Seychelles	70 000 habitants

Tableau 1
Populations des pays où l'on parle un créole français

Il faut souligner encore que, sauf en Louisiane où la situation est un peu particulière, les créoles sont des langues parlées par l'ensemble des populations : blancs et noirs recourent à ces langues (qui ne sont donc pas seulement les langues des « noirs ») : c'est ce qui fait d'ailleurs la différence entre les blancs créoles (appelés « békés » à la Martinique) et les blancs métropolitains. Ces derniers sont le plus souvent bien en peine d'utiliser le créole et de savoir dans quelles situations il convient d'y recourir. C'est plutôt l'usage plus ou moins développé de la langue européenne qui distinguera les couches sociales, l'usage du français étant par exemple très répandu dans les couches les plus bourgeoises aux Antilles, au point que l'on puisse le considérer comme « langue maternelle », même si le recours au créole est également tout à fait naturel, mais dans certaines

² Cf. M.-C. Hazaël-Massieux, 1999 : *Les créoles : l'indispensable survie*, Paris, Editions Entente, 310 p.

situations seulement. L'interdiction du créole dont on a souvent parlé, moins nette d'ailleurs en ce début de 3^e millénaire car les mouvements de défense du créole ont sur ce plan porté leurs fruits, est d'ailleurs un phénomène qui est beaucoup plus important dans les classes populaires : c'est dans les familles proches de l'unilinguisme que l'on voit les réactions les plus vives face à des projets d'introduction du créole à l'école.

Des textes anciens existent dans les divers créoles, qui nous permettent avec beaucoup de précautions méthodologiques de reconstituer l'évolution et l'histoire de ces créoles. Les écrits manifestent d'ailleurs, quand on les analyse avec soin, les différenciations qui se sont opérées, quand à partir de formes indifférenciées se sont constitués les systèmes grammaticaux. Non seulement l'étude de ces textes nous apporte beaucoup en ce qui concerne les créoles et la mise en place des différents dialectes ou langues, mais ces textes constituent une source importante pour mieux examiner au plan théorique les phénomènes de grammaticalisation.

Comme pour toutes les langues non standardisées et presque exclusivement orales, la variation est importante au sein d'un même créole. Les atlas linguistiques existants (Réunion, Rodrigues, Haïti) attestent tous de cette extrême dispersion dialectale, au point que l'on peut parfois, sur une même île, se demander si l'on n'a pas affaire à deux langues différentes – ce qui pose d'ailleurs a priori la question de la variété qui serait à retenir dans le cadre d'une normalisation : les différents dialectes s'opposent non pas seulement par des différences de prononciations mais aussi par des différences grammaticales qui amènent à considérer que l'on a deux systèmes linguistiques : c'est le cas entre le créole de Port-au-Prince et le créole du Nord d'Haïti, mais l'écart est encore sensible à la Réunion entre le créole dit « des Hauts » et le créole dit « des Bas ».

2. Écriture : systèmes graphiques

C'est depuis les années soixante-dix que l'on a vu un peu partout, au-delà du souci de transcrire phonétiquement les créoles, jusqu'alors notés « à la française », commencer à développer des systèmes graphiques visant une représentation cohérente, mais toujours proche d'ailleurs d'une représentation phonétique – ce qui ne manque pas de poser le délicat problème de la variété à instrumentaliser, et d'amener parfois à préconiser la séparation de variétés très proches, chaque groupe de locuteurs voulant son propre système, souhaitant ainsi rendre compte de la prononciation et des spécificités de son dialecte.

Si une transcription phonétique est indispensable, et est notamment un outil significatif pour les linguistes qui discutent et comparent les langues, une notation strictement phonétique pose de très nombreux problèmes. Elle tend d'ailleurs à faire oublier que l'apprentissage de l'écriture et de

la lecture est indispensable pour toute langue et encourage les lecteurs potentiels à rejeter le créole écrit qu'ils disent ne pas pouvoir lire (certains parlent même de « nouveau » créole, en précisant qu'ils ne connaissent pas et ne comprennent pas ce créole).

On rappellera surtout qu'une transcription phonétique est proprement « illisible » et qu'elle suppose toujours que le locuteur épelle au lieu de reconnaître les mots et qu'il restitue ensuite la prononciation rythmée correcte en fonction de sa région, de son « accent ». Elle donne une lecture cahotique et hésitante, une lecture lente et répétitive qui rebute ceux qui s'essayent à lire le créole. Il est certain, si l'on veut développer l'écrit créole dans les décennies qui viennent, qu'il faudra se poser enfin la question de la lisibilité, en analysant, à la lumière de la théorie de l'information, les phénomènes de redondance graphique qui sont indispensables, et qui ont été négligés jusqu'à maintenant : ponctuation soignée pour rendre l'intonation de langues de structures orales, marques grammaticales indispensables susceptibles de rendre compte des phénomènes de liens entre éléments et de ruptures entre syntagmes, etc.³

La question de la codification du créole est plus avancée en Haïti, même si l'accord n'est pas total face aux règles orthographiques établies par décret⁴. Après des années où s'opposaient en Haïti les notations de Faublas et Pressoir (adoptée par l'Office National d'Action Communautaire et d'Alphabétisation du gouvernement haïtien sous François Duvalier) et l'orthographe non étymologique du créole introduite dans les années quarante-cinq par Ormonde McConnell et Franck Laubach (orthographe dite « anglo-saxonne » en raison des nationalités de leurs auteurs, un Irlandais et un Américain), le décret de 1979 fixait un certain nombre de règles en officialisant l'orthographe dite de l'Institut Pédagogique National, mais élaboré sous l'égide d'une équipe française de l'Université de Paris V⁵. Ce décret a d'ailleurs eu des conséquences hors d'Haïti, car c'est de ces règles que se sont inspirés les membres du GEREC⁶ quand ils ont voulu proposer un système de notation pour le créole des Petites Antilles, même si le contexte antillais (usage à peu près généralisé du français et apprentissage du français écrit par toute la population) est assez différent de celui d'Haïti, pays marqué par un unilinguisme créole important et un analphabétisme non moins important. Les réactions souvent très négatives des Antillais face à un système qui prône la « déviance maximale » (c'est-à-dire qui en toute situation, pour souligner la

3 C'est ce que nous avons déjà entrepris dans un ouvrage paru en 1993 : *Écrire en créole*, L'Harmattan, 316 p.

4 Après l'officialisation de l'usage du créole dans les écoles haïtiennes par un décret gouvernemental du 18 septembre 1979, deux communiqués des 22 et 31 janvier 1980 précisaient officiellement les graphies du créole.

5 Pour de plus amples renseignements sur cette question de l'élaboration et de la fixation de l'orthographe de l'haïtien, on se reportera à A. Valdman, « L'orthographe du créole haïtien : au-delà de l'alphabet », in *Études Créoles*, vol. XXII, n° 1, 1999, p. 81-96.

6 Groupe d'Études et de Recherches en Espace Créolophone.

spécificité du créole par rapport au français choisit systématiquement des graphies différentes pour noter des sons semblables) entraîne surtout une désaffection de l'écrit voire du créole dont beaucoup de locuteurs se demandent s'il peut être écrit et s'il s'agit d'une véritable langue.

Dans l'Océan Indien, de fait, coexistent un peu partout divers systèmes : le cas de l'île Maurice est particulièrement significatif où sont utilisés au moins trois systèmes qui ont d'ailleurs tous évolué au cours des vingt dernières années sans que l'on puisse noter de véritables points de convergences :

- le système de Baker-Hookoomsing, devenu sur proposition des deux auteurs « lortograf linite » mais qui n'est utilisé pratiquement que par eux-mêmes en raison de spécificités matériellement gênantes : on signalera parmi les traits qui le caractérisent et qui le rendent non directement dactylographiables l'idée d'opposer les voyelles nasales et les voyelles orales suivies d'une consonne nasale par la présence d'un point suscrit. On place le point sur le *n* ou le *m* qui ne sont pas prononcés de façon autonome. Les auteurs écrivent par exemple « koñson » (avec un point sur le premier *n*) pour le mot prononcé [kõsõn], mais si les voyelles avec point souscrit apparaissent au moins dans les caractères spéciaux des ordinateurs, il n'en est pas de même pour les points suscrits !

- le système de Dev Virahsawmy, qui, lui, animé par une perspective d'usage aisé propose notamment de noter les nasales par un accent circonflexe : nô (nom), vê (vingt), etc. Il a proposé plus tardivement une « graphie d'accueil » pour tenir compte de prononciations qui seraient caractéristiques des Mauriciens d'origine indienne et qui consiste à noter l'assibilation des consonnes /t/ et /d/ par les suites « tch » et « dj » - ce qui a pour conséquence d'alourdir le système, sans doute inutilement puisque ces assibilations sont totalement prédictibles (conditionnées par l'environnement vocalique droit des consonnes concernées) ;

- le système de Ledikasyon pu Travayer est encore différent : pour s'en tenir au seul problème des nasales, on soulignera que dans ce système, à l'instar des créoles antillais, on double le *n* quand la voyelle est nasalisée et la consonne prononcée : Ex. bann [bãñ] (différent de « disan » [disã]), mais on a aussi « dimunn », « kikenn », et « ubyin » avec une certaine incohérence, il faut bien le dire.

Les Seychelles essayent, après bien des tentatives, de fixer l'orthographe du créole mais pendant des années également divers systèmes ont été proposés qui n'ont guère facilité la promotion du créole en raison des difficultés rencontrées par la population pour y accéder, quand en outre avant qu'un système ait pu être connu, un autre lui est préféré par les instances officielles !

À la Réunion, si un système a été proposé par les universitaires, il est loin d'être véritablement entré dans la pratique courante et l'on voit coexister concurremment à la fois des notations très

francisantes, des notations conformes aux propositions effectuées à l'université par Michel Carayol, Robert Chaudenson, et quelques autres (on évoque ce système sous le nom de « Lekritir 77 »⁷) mais également un système inspiré de l'exemple haïtien (cf. Waro / Daniel Hoarau, etc.). La réflexion, inachevée sur ce plan, est toujours l'occasion de débats importants, souvent très passionnés.

3. Phonétique – Phonologie

Les créoles ont poussé au plus loin les tendances du français. Et l'on peut dire que l'on a chaque fois affaire, avec les systèmes créoles, à des sous-systèmes phonologiques du français, qui présentent des différences d'une zone à l'autre, mais qui sont tous marqués par une réduction des groupes consonantiques, une préférence pour les structures syllabiques à CV ou CVC. Par ailleurs, d'autres traits marquant des systèmes créoles sont la réduction voire la disparition des oppositions labiales – non labiales au niveau des voyelles d'avant. Si dans la Caraïbe l'opposition des quatre degrés d'aperture fonctionne bien : bò (bord) s'opposant à bo (baiser), lélé (bâton à trois branches ou plus permettant de battre des aliments) s'opposant à lèlè (cancanier, médisant, mauvaise langue...), pè (peur) s'opposant à pé (pouvoir ou se taire), dans l'Océan Indien les degrés d'aperture dans les voyelles médianes sont fonction du contexte, la tendance étant plutôt à la réalisation de la voyelle fermée.

Le système syllabique du français, complexe, s'est simplifié partout : on ne trouve guère que les types syllabiques suivants :

- V (peu représentés : les épenthèses sont fréquentes à l'initiale : zanfan, lanvi, naryen, luil...)
- CV (majoritaire) : kò, ké, man, zo
- CVC : bèl, bèt, fiy, kaz
- CCV(C) : krik krak, plis, gran.

Le traitement du « r » français distingue encore la Caraïbe et l'Océan Indien : conservé, même faible dans l'OI, le « r » s'est amuï (était déjà amuï) lorsque les variétés de français sont arrivées aux Antilles : ainsi on ne trouve jamais en Haïti ou en Guadeloupe-Martinique de « r » en position finale de syllabe ; on a : « fini » (finir), « kouri » (courir), « palé » (parler), « sè » (sœur), « monpè » (abbé, prêtre < mon père), « kò » (corps)... En contexte labial, le « r » est souvent remplacé par « w », son d'arrière labialisé : « wou », « wòch », « fwè », « bwa », etc. Dans l'OI, en revanche, le « r » implosif est encore présent, marqué au moins par l'allongement vocalique ou

⁷ Le « manifeste » du collectif qui est à l'origine de Lekritir 77 est notamment présenté dans le *Petit Dictionnaire Créole réunionnais / Français*, de Daniel Baggioni (Université de la Réunion, 1987, p. 7-9).

peut-être, selon certains linguistes, par une diphtongaison de la voyelle qui le précède et on trouve « kor » (corps), « pèr » (peur ou prêtre < père), « kour » (cour d'une maison), « kours » (course)...

La nasalisation contextuelle (nasalisation d'une voyelle précédée ou suivie d'une consonne nasale, selon les zones) reste un phénomène fréquent dans les créoles. Elle semble plus particulièrement développée en Martinique où l'on a à la fois nasalisation régressive (courante un peu partout : « maman » devient « manman »), mais également nasalisation progressive : ainsi « touné » (tourner) en Guadeloupe correspond à un « tounen » en Martinique.

Dans l'Océan Indien, les consonnes palatales sourdes ou sonores du français sont antériorisées et réalisées comme les dentales : « manjé » (manger) (zone américano-caraïbe) devient « manzé », « chyen » (chien) devient « lisyen », après agglutination de l'article français, etc.

La disparition à peu près générale de la série antérieure labialisée du français ([y], [ø], [œ]) a entraîné dès l'origine la transformation de formes comme « rue » en « lari » (avec agglutination de l'article), « cheveux » qui devient « chivé », « monsieur » devient « misyé », « sœur » devient « sè », « cœur » devient « kè », « queue » devient « ké » ou « laké » et « feu », « difé », etc. Toutefois, aux Antilles, la prononciation française restant très prisée, on assiste à des phénomènes d'hypercorrection, voire au développement dans certaines îles de systèmes recherchant les antérieures labialisées qui donnent donc des formes comme « chuveu », « musyeu » et on assiste ainsi parfois à la multiplication des « u » en-dehors même des places où ils existent en français.

4. Morphologie

Les créoles sont tous caractérisés par une morphologie flexionnelle réduite, surtout au regard de la langue d'origine principale, le français, qui elle-même avait déjà perdu de nombreux traits flexionnels par rapport au latin. De fait, il n'existe pas de flexion véritable dans les divers créoles (même si certaines formes fléchies en français donnent parfois deux mots en créole permettant de rendre deux valeurs : ex. « i fèt Lapoint » = Il a été conçu à Pointe-à-Pitre (permet de rendre un passif autrement inexistant en créole) / « i fè on bitin » = il a fait quelque chose (formes attestées en créole de Guadeloupe). Ces cas résultants de la morphologie du français restent de toutes façons exceptionnels et ne sont pas applicables à tous les verbes, loin de là, et n'existent pas dans tous les créoles.

Le mot créole n'est généralement pas identifiable comme nom, verbe, adjectif ou adverbe en-dehors de son contexte d'utilisation. En créole des Petites Antilles, « mangé » est *verbe* dans le contexte « I ka manjé » (= il est en train de manger), il est *nom* dans « manjé-la-sa bon » (= le repas est bon). Les mots, dans tous les créoles sont plutôt courts, une ou deux syllabes, très

exceptionnellement trois ; le plus souvent le mot est confondu avec le morphème (mais on verra ci-dessous les cas de composition nominale, et on fera quelques remarques plus précises sur les phénomènes – rares – de dérivation suffixale).

Le verbe créole est caractérisé par la quasi-invariabilité du lexème verbal (certains créoles de l'Océan Indien connaissent l'alternance entre les formes longues et brèves du verbe, motivée par le contexte : « Li koz buku / Li kapav kozé »), les valeurs en discours étant données par des particules préverbaux, variées et combinables qui permettent de faire passer les valeurs de temps, d'aspect et de modalité nécessaires. Ces particules, issues des structures périphrastiques ou à auxiliaires du français (très fréquentes en langue orale) varient avec les créoles (chaque créole n'a pas retenu les mêmes auxiliaires pour constituer son système grammatical) et même si la forme est identique n'ont pas les mêmes valeurs. Ainsi on ne confondra pas « ka » (Petites Antilles) et « ka(p) » (Haïti), de même qu'on n'assimilera pas abusivement le « ap » de l'haïtien au « ka » des Petites Antilles, leurs valeurs exactes se révélant assez différentes, même s'il peut y avoir recoupement partiel.

Le nom créole ne peut guère être distingué du verbe par sa forme, même si l'on peut souligner que si tout verbe peut devenir nom en recevant les marques de détermination appropriées, tout nom ne peut pas devenir verbe, même si des formes populaires sont relevées dans la littérature qui tendraient à montrer une capacité du nom lui-même à être utilisé comme verbe : cf. i ka didiko (Petites Antilles) = il prend son petit déjeuner, il casse la croûte. De fait, le nom créole, n'est pas marqué en genre, non plus d'ailleurs qu'en nombre : les noms français féminins et les noms français masculins se retrouvent dans une seule et unique classe nominale, et reçoivent les mêmes particules chargées d'indiquer le caractère défini / indéfini, démonstratif, etc. cf. fanm-la (lan en Martinique), nonm-la (lan en Martinique), tab-la, liv-la, etc. (la femme, l'homme, la table, le livre...). Le pluriel est marqué par une particule antéposée ou postposée selon les créoles : sé- dans les Petites Antilles, -yo en Haïti, bann- dans l'Océan Indien : ex. : pour dire « les enfants », on dira « sé ich-la » en Martinique, « pitit-la-yo » en Haïti, « bann zanfàn » à Maurice. Ce sont ces divers déterminants qui permettent d'identifier le nom dans la phrase, et, comme on le verra, la position du nom par rapport au verbe qui permet d'exprimer sa fonction (cf. Syntaxe).

Ceci donne au créole des caractéristiques largement agglutinantes. Ainsi pour rester dans le domaine du nom, on pourra montrer comment s'ajoutent en quelques sortes les particules pour constituer progressivement la valeur grammaticale d'un groupe nominal (exemple guadeloupéen) :

zozyo-la = l'oiseau
zozyo-la-sa = cet oiseau
sé zozyo-la-sa = ces oiseaux.

La morphologie dérivationnelle elle-même est très réduite en créole, même si les contacts quotidiens avec le français amènent certains locuteurs (avides de développer lexicalement leur langue) à proposer des formes dérivées sur le modèle français. Ainsi, dans un numéro de la revue *Antilla Kréyol*⁸ le GEREC a-t-il pu proposer d'une part des éléments de vocabulaire de la langue et de la littérature (fabriqué souvent avec des suffixes français ou francisants, transcrits phonétiquement), d'autre part du vocabulaire de l'électricité et de l'électronique. La dérivation, qui est un procédé français pour faire des mots nouveaux, n'est pas un procédé universel, en tout cas n'est pas créole, les créoles étant des langues où la dérivation est à peu près inexistante. Tout au plus peut-on, en créole des Petites Antilles et d'Haïti, recourir à l'opposition suffixale é/è pour marquer l'opposition entre le verbe et l'agent de l'action exprimée par le verbe, comme dans « chanté / chantè », « konté / kontè », même si ces formes ne sont pas systématiquement relevées dans les dictionnaires et qu'elles sont utilisées avec parcimonie par les locuteurs. C'est à propos d'ailleurs de l'agent que l'on trouve parfois l'opposition permettant de souligner l'existence d'un agent masculin ou féminin : chantè / chantèz ; chansèlè / chansèlèz, ou encore fransé / fransèz, ayisyen / ayisyenn.

Les autres formes dérivées, de rentabilité également très faible, sont, en créole de la Caraïbe, des dérivations N / V comme « pyé / pyété », « pròp / pròpté », « tafya / tafyaté », etc. ou effectuées par des auteurs modernes sur le modèle français : « andédan / andédanisé » (dérivation proposée par le GEREC) – forme beaucoup plus contestable et contestée, toujours à cause de la prégnance du modèle français.

On cite encore parfois la possibilité de fabriquer un adverbe par ajout du suffixe -man à une forme nominale : « vitman » (vite, rapidement), « kouyaman » (bêtement), « blipman » (brusquement), « bònman / bòlman » (simplement)... Ces « adverbes en « -man » tirés du dictionnaire guadeloupéen⁹, ne sont de fait que très peu nombreux, et ils le sont peut-être encore moins à la Réunion où, dans le *Petit Dictionnaire créole réunionnais / français* de D. Baggioni, on trouve répertoriés comme adverbes surtout des éléments issus de locutions adverbiales françaises et donc d'une grande variété morphologique : « alafrès » = à la fraîche, le soir, « antravèr » = de

⁸ n° 2, octobre 1984.

⁹ *Dictionnaire créole français, avec un abrégé de grammaire créole et un lexique français-créole* de Ralph Ludwig, Danièle Montbrand, Hector Poulet, Sylviane Telchid, SERVEDIT / Editions Jasor, 1990.

travers, en travers, « dabitid » = habituellement, d'habitude, « dabor » = d'abord, « daborinn » = tout d'abord, « dann fon » = en bas, « dann moman la » = à cette époque, « kousikou » = coup sur coup, « souvantfwa » = souvent, etc.... Si l'on trouve dans ce dictionnaire « dousman / ti-dousman » (lentement, prudemment), « kaziman » = presque, en quelque sorte, « vitman » = vite, ce sont une fois de plus à peu près toujours des emprunts, et on ne peut voir dans la présence de -man ici un suffixe productif qui permettrait de fabriquer de nouveaux adverbes en créole. La mention des parties du discours ne figure pas dans le dictionnaire guadeloupéen, mais on peut aussi trouver des formes à valeur adverbiale de types divers comme « alakous » = à la hâte, « alanvè » = à l'envers, « anfwa » = immédiatement, « anlèla » = là-haut, « dévitès » = entre deux feux, « lamemla = tout près, pour ne prendre que quelques exemples au hasard (ce sont les « adverbes » de loin les plus nombreux dans ce dictionnaire) ; en Haïti, pour prendre un troisième exemple, le Dictionnaire de Valdman¹⁰ ne livre guère d'adverbes : on citera par exemple : « apatandjodi » = désormais, « apeprè » = à peu près, approximativement, « alèkilé » = désormais, de nos jours, « bwòdè » = avec affectation, « gentan » = déjà, « kèlkilanswa » = en tous les cas, « sitou » = surtout, spécialement, « tanzantan » = de temps en temps, parfois... mots de formes très variées et qui n'ont aucune caractéristique morphologique spécifique. En haïtien, les adverbes en -man, même simplement issus du français, semblent particulièrement peu nombreux dans les relevés d'A. Valdman, où l'on ne trouve ni « bònman » ni « vitman », pourtant présents dans d'autres créoles : au cours d'une lecture rapide nous avons trouvé : senpleman = seulement, sensèman = sincèrement... Plus encore là que précédemment, il faut se poser la question de savoir si ce procédé est véritablement un procédé créole, quand on sait que la plupart des formes adverbiales ainsi attestées ont un équivalent direct en français et peuvent être considérées simplement comme des adverbes empruntés.

Dans la perspective de la définition d'un adjectif créole, on a beaucoup discuté de la réalité d'une opposition N / Adjectif¹¹, mais aussi de l'opposition Adjectif / Verbe. Il est vrai que tous les auteurs semblent s'accorder sur la tendance générale à recourir à un nom pour déterminer un autre nom, c'est-à-dire de fait pour remplir une fonction adjectivale, mais aussi sur la possibilité de conjuguer en créole, à l'aide des marqueurs usuels, aussi bien des éléments venant de la classe des noms que de celle des verbes ou de celles des adjectifs en français :

¹⁰ Valdman, 1981.

¹¹ Cf. en particulier D. Véronique, « Existe-t-il une classe adjectivale en mauricien ? » in *Travaux du CLAIX*, n° 1, 1983, p. 201-222 et du même auteur « Note sur les « adjectifs » dans quelques créoles français », in *Langages*, n° 138, juin 2000, « Syntaxe des langues créoles », D. Véronique, éd., p. 61-69.

moin té bèl = j'étais beau
moin té manjé = je mangeai, j'avais mangé
moin té doktè = j'étais médecin.

Certaines structures verbales intensives spécifiques peuvent être utilisées aussi bien avec des « verbes » qu'avec des « adjectifs » : « sé alé li alé / sé bèl li bèl » (haïtien)¹².

Les auteurs parlent ainsi d'adjectivaux, d'adjectivoïdes, etc. sans trancher le problème. Mais morphologiquement, on ne peut identifier des adjectifs : s'il existe une spécificité de l'adjectif en créole, elle ne réside en tout cas pas dans l'accord, qui est un des critères généralement retenus pour la définition de l'adjectif dans les langues flexionnelles : en l'absence de genre dans les divers créoles, on trouvera : ène zoli tifi, èn gro dimoun (créole mauricien), on bèl tify, on bèl tigation (créole guadeloupéen). Les cas de variation de genre héritée du français, dans certains adjectifs de nationalité surtout, restent marginaux. Ce sera donc lors d'une approche syntaxique qu'il conviendra de reposer la question d'une analyse qui permettrait distributionnellement de caractériser une classe d'adjectifs.

Les créoles connaissent quelques « prépositions » et « conjonctions » que l'on préférera regrouper dans une catégorie plus globale de « connecteurs », car il est difficile de distinguer, sauf par l'analyse du contexte, des conjonctions et des prépositions ; ainsi « dépi », en créole des Petites Antilles pourra se rencontrer devant un nom « dépi nanni-nanan » (= depuis la nuit des temps) ; il joue ici le rôle de ce que l'on appellerait une « préposition » en français ; mais il pourra aussi être chargé de réunir deux phrases et avoir ainsi la valeur d'une conjonction : dépi i vini, moin trankil (dès lors qu'il vient, je suis rassuré). Le créole recourt beaucoup moins aux prépositions que le français : alors qu'en français, par exemple, certaines positions syntaxiques sont obligatoirement marquées par la présence d'une préposition (je donne le livre **à** Pierre, je parle **à** Pierre), le créole place les (deux) compléments du verbe sans aucune marque : moin ka doné Pyè liv-la ; moin ka palé Pyè.

Quelques connecteurs sont encore utilisés pour coordonner deux mots ou deux unités de même niveau : on citera quelques exemples :

« Pyè épi Pol ka travay Petit-Bourg » (Pierre et Paul travaillent à Petit-Bourg) (Guadeloupe)
« I ap vwè Pol ak Mari » (Il va voir Paul et Marie) (Haïti)

¹² Cité par R. Damoiseau, p. 153-154, « Les adjectivaux en créole haïtien », in *Matériaux pour l'étude des classes grammaticales dans les langues créoles*, D. Véronique, éd., Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1996.

On dispose aussi de connecteurs indiquant la position et la localisation : « adan » (dans, en,...), « asou » (sur), « anlè » (au-dessus), « anba » (sous), etc... attestés selon des variantes diverses selon les créoles), ou le temps : « lè », « dépi », « kan »...

Il semble d'ailleurs que les connecteurs connaissent un certain développement à partir du moment où les créoles deviennent langues écrites, la communication *in absentia* nécessitant une plus grande explicitation des relations syntaxiques, qui, à l'oral, sont exprimées essentiellement par l'intonation.

Les « pronoms », quant à eux, ont des formes variées d'un créole à l'autre, avec toutefois deux grandes tendances : le système de la zone caraïbe et le système de l'OI. Dans la zone américano-caraïbe, les pronoms n'ont pas de formes différentes quand ils sont sujets ou compléments, masculins ou féminins, mais ils sont l'objet d'importantes variations morphophonologiques qu'il conviendra de retenir, en sachant toutefois qu'il s'agit de phénomènes purement oraux qui ne sont d'ailleurs pas obligatoires : en cas d'insistance, le pronom peut parfaitement apparaître sous sa forme longue, y compris dans les positions où cela semble le moins fréquent : si l'on dit usuellement « i ka vine » (il vient) en créole des Petites Antilles, on peut entendre « li ka vine » ; moin vwè-y (je l'ai vu) peut être réalisé : « moin vwè-li ». C'est en Haïti que les élisions sont les plus nombreuses¹³ ; en mauricien il existe un certain nombre de modifications liées à l'environnement et au débit rapide¹⁴. Dans l'OI, pour les deux premières personnes du singulier, on peut noter des différences de formes dans certains parlars entre le sujet et le complément.

Ces pronoms issus de formes françaises ou dialectales renforcées sont les suivants :

	Petites Antilles	Haïti	Guyane	Réunion	Maurice
Pers. 1	moin/man (an-)	mwen /-m-	mo	mwin / mi	mo/mwa
Pers. 2	(v)ou / w	ou	to /ou	ou	to/twa
Pers. 3	l(i) / y	li /-l-	Li	li / lu /èl	li
Pers. 4	nou	nou / -n-	nou	nou	nou
Pers. 5	zòt	nou / -n-	zot	zot	zot
Pers. 6	yo	yo / y	yé	zot	zot

¹³ Ce phénomène a été décrit et bien explicité par Jean-Robert Cadely, notamment dans deux articles d'*Études Créoles* : 1995, vol. XVIII, n° 1 : « Elision et agglutination en créole haïtien : le cas des pronoms personnels », p. 9-38 et 1997, vol. XX, n° 1 : « Prosodie et cliticisation en créole haïtien », p. 77-88.

¹⁴ Cf. Didier de Robillard, 1993 : « Quelques aspects du syntagme pronominal en créole mauricien (« pronoms personnels ») », in *Études Créoles*, 1993, vol. XVI, n° 1, p. 39-60.

Les marques personnelles ici présentées qui servent de pronoms lorsqu'elles sont placées dans l'entourage du verbe, servent de déterminants possessifs dans les Petites Antilles et en Haïti lorsqu'elles sont placées après le nom. On aura ainsi :

fwè-moin (Martinique), fwè-m (Haïti), fwè-an-moin (Guadeloupe) = mon frère

fwè-yo (Martinique), fwè-a-yo (Guadeloupe) = leur frère

En Guyane, mais aussi dans tout l'Océan Indien, les possessifs constituent un paradigme partiellement distinct : « li » (pronom) se voit remplacer par « so » (déterminant) : On aura ainsi en Guyane « mo, to, so, nou, zot, yé ». Les possessifs sont en outre préposés au nom : « so frè » (Guyane, Maurice) = son frère ; « mo chat » ou « mo sat » (mêmes pays) = mon chat, etc. Ainsi, si le mauricien ne distingue pas à la première personne « je chante » et « ma chanson » « mo sante », il oppose « li sante » = il chante, et « so sante » = sa chanson. Le « yé », spécifique du guyanais (« yé liv » = leur livre) est remplacé par zot en mauricien : « zot liv ». A la Réunion, on a « mon, out, son, nout, zot, zot », toujours préposés au nom : « out papa » = ton père (Réunion). tandis qu'aux Seychelles où les formes sont très proches de celles de Maurice, on trouve « mon / mwa » comme pronom de première personne, et « ou » (plus rare à Maurice, bien qu'attesté) comme deuxième personne. Les possessifs sont « mon », « ou », « son », « nou », « zot », « zot » préposés.

Les pronoms relatifs proprement dits sont peu nombreux dans les créoles ; on dispose toutefois de procédés qui permettent de montrer qu'un groupe ou une phrase sont liés avec une fonction déterminante au nom qui la précède. On mentionnera le pronom relatif sujet : ki, attesté à peu près partout : « nonm ki vini sé bon moun an-moin » = l'homme qui est venu est un de mes amis. Les formes qui correspondraient à des relatives objets en français ne sont pas introduites par un pronom, mais la solidarité des éléments dans la structure est soulignée par l'usage d'une particule « la » déterminante, reprise en fin de groupe : « nonm-la moin vwè la » = l'homme que j'ai vu (Guadeloupe) ; « wòb sa a Nana renmen an koute twò chè » = cette robe que Nana aime coûte trop cher¹⁵ (Haïti) (ici le « la » est représenté par « an » en contexte de voyelle nasale). Dans l'Océan Indien, on pourra citer un exemple de D. de Robillard comparable où « la », selon la terminologie qu'il adopte joue le rôle de « borne syntagmatique » : « Bug (ki) mo ti dir twa la, ki fin vin lakaz la, li fin fon net » = Le type dont je t'ai parlé qui est venu à la maison a disparu

15 Exemple cité par Joseph L. Joseph, 1988 : « La détermination nominale en créole haïtien », thèse de doctorat de 3^e cycle, Université Paris VII, p. 235, et repris par D. Fattier, « La genèse de la détermination postnominale en haïtien : l'empreinte africaine », in *L'information grammaticale*, n° 85, mars 2000, p. 39-46.

complètement¹⁶. On signalera toutefois que l'influence du français, langue en contact, se fait sentir et qu'il n'est pas rare d'entendre par exemple dans les Petites Antilles « nonm-la ku (ou ke) moin vwè la » même si cet usage est dénoncé par les locuteurs quand on le leur soumet¹⁷.

5. Syntaxe

En l'absence de morphologie flexionnelle, on concevra que le créole marque les fonctions dans la phrase par la position : effectivement, l'ordre, très strict, permet d'opposer « sujet » et « objet » :

Pyè ka bat Pòl / Pòl ka bat Pyè (Pierre bat Paul / Paul bat Pierre)

Mais ceci va encore plus loin, puisque, comme nous l'avons vu, il n'y a pas de différence morphologique entre un adjectif et un nom : la place est décisive pour indiquer déterminé et déterminant :

Timoun fwè-moin = Le fils de mon frère

Fwè timoun-moin = Le frère de mon fils

ou encore :

« manman-zanfan » = mère de famille, ou « zanfan manman » : les enfants de la mère.

Dans la mesure où il a pu apparaître dans le chapitre « morphologie » que de nombreux mots pouvaient servir d'adjectifs, et que, plus généralement, les mots dans les créoles n'appartenant pas à une classe morphologique définitive entrent dans une catégorie syntaxique en fonction de leurs emplois – catégorie que l'on peut déterminer par une analyse distributionnelle –, cette question de l'adjectif et de sa définition en créole pourra précisément servir de modèle pour montrer comment on peut établir l'existence d'une catégorie grammaticale de façon syntaxique (et non pas morphologique) dans une langue non-flexionnelle.

Pour distinguer nominaux et verbaux, R. Ludwig faisait déjà remarquer que certains mots sont plus volontiers déterminants du nom que prédicats : c'est le cas par exemple de « menm » en

16 « Plurifonctionnalité de(s) *la* en créole mauricien. Catégorisation, transcatégorialité, frontières, processus de grammaticalisation », in *L'information grammaticale*, n° 85, mars 2000, p. 47-52.

17 Dans un mémoire de Diplôme Universitaire de Langues et Cultures régionales, option créole, Daniel Dobat, 1993 présente, pour les contester, les apparitions nombreuses à la radio de formes comme « nou konstaté que... », « sèl bagay que ou pé fè sé ponmlen andidan Fòdfwans », etc. (cf. corpus p. 119, *Le discours radiophonique créole en Martinique (1989-1992). Destructuration ou restructuration de la langue créole ?* 193 p.).

créole guadeloupéen¹⁸ (p. 147) qui ne peut être utilisé qu'en fonction déterminative : « Ou toujou ka fè menm biten-la ! » (Tu fais toujours la même chose !).

Si la plupart des nominaux peuvent être déterminants (le nom qui suit détermine le nom qui précède en créole), et attributs, qu'ils proviennent à l'origine de noms français ou d'adjectifs français (« Pyè doktè » = Pierre est médecin ; « Pyè anmègdan » = Pierre est ennuyeux), ils ne peuvent tous recevoir des marques de degrés – ce qui est un critère classique utilisé dans les diverses langues pour caractériser une catégorie de l'adjectif. On dira « Pyè trop anmègdan », ou « plis anmègdan pasé Jak », mais non pas *« Pyè trop doktè » ou *« Pyè trop prézidan »...

Serait-il alors utile, dans ces conditions, de distinguer dans les divers créoles parmi les formes « qui servent d'adjectifs », celles qui étaient déjà des adjectifs en français et celles qui étaient des noms ? On peut noter que les anciens adjectifs français sont plus systématiquement susceptibles de servir à la fois :

- de nom : pitit-la bèl = cet enfant est mignon, beau ;
- de verbe : i pitit = il est petit ;
- d'adjectif : sé moun pitit-la sé moun moin pa émé = ces gens petits, ce sont des gens que je n'aime pas ;
- d'adverbe : i ka pléré fasil, i ka palé fò, i ka maché lou... [pour des raisons sémantiques évidentes, tous les assemblages ne sont pas possibles en fonction d'adverbe, d'où la nécessité de changer d'« adjectif »].

alors que les anciens noms français ne sont pas toujours aisément verbes ou adverbes.

En outre, on soulignera que certaines formes proprement adjectivales peuvent être antéposées – ce qui n'est jamais le cas des noms utilisés comme adjectifs (déterminants d'un autre nom). La liste des adjectifs antéposables est toutefois close en créole et fort limitée : Leila Caid¹⁹ donne la liste suivante pour le créole mauricien (dix-sept adjectifs selon elle) : bèl, bézèr, bon, foul, gro, long, mesan, move, nuvo, pov, sef, tipti, vyé, zanti, zèn zoli... mais on pourrait citer encore « gran », « vilin », « mari »... Sans prétendre donner la liste exhaustive en créole des Petites Antilles – liste qui serait d'ailleurs un peu différente – on signalera que celle-ci ne serait sans doute pas beaucoup plus importante, avec bèl, bon, gran, gro, jèn, joli, mové, nouvo, plin, pòv, ti/piti, vyé..., et quelques autres auxquels il faudrait sans doute ajouter « manman » et « papa »

18 « L'adjectif en créole guadeloupéen », in D. Véronique, éd. : *Matériaux pour l'étude des classes grammaticales dans les langues créoles*, 1996, Publications de l'Université de Provence, p. 137-149.

19 Leila Caid-Capron, « La classe adjectivale en créole réunionnais et mauricien », in D. Véronique, éd., 1996, p. 163-192.

(signifiant tous deux « énorme », « très gros », mais qui ne seraient pas, eux, à la différence des autres adjectifs antéposés, susceptibles d'être utilisés comme prédicats ou de recevoir des marques de degré).

On soulignera d'ailleurs que ces formes antéposables (peut-être les seules qui mériteraient vraiment le nom d'« adjectifs » ?) tendent d'ailleurs, au moins dans les créoles de la Caraïbe à jouer de plus en plus le rôle de « préfixes » : dans la composition, le sens de l'adjectif antéposé n'est d'ailleurs pas exactement le même que celui de l'adjectif antéposé : « on ti-moun » n'est pas réellement « on moun ki pitit », « on vyé-kò » (= un vieillard) ou « on jèn jan » (= un jeune homme) sont de nouvelles réalités par rapport à « kò » ou « jan ».

Si l'on ne retenait que les adjectifs antéposables comme « véritables adjectifs » en créole, on obtiendrait une liste très limitée. Faut-il étendre cette liste à tous les éléments susceptibles de recevoir des marques de degré ? Il n'existe pas à proprement parler en créole d'adjectifs relationnels (incompatibles, sauf valeur sémantique très particulière, avec le degré) ; précisément pour marquer la « relation », on recourt tout simplement à un nom qui juxtaposé au nom qui le précède le détermine : « diskou prezidan » = le discours du président, le discours présidentiel. Si l'adjectif est ce qui dénote une qualité graduelle, on devrait exclure de la catégorie de l'adjectif ces formes que l'on peut rencontrer comme déterminatifs ou attributs, mais qui ne sont pas susceptibles de degré : si l'on peut dire « timoun doktè » = les enfants du médecin ou « moin doktè » = je suis médecin, on ne pourra pas dire *« moin plis doktè ki Jan » (= je suis plus médecin que Jean) ou *« moin tròp doktè » (= je suis trop médecin) ! Ce critère du degré n'est d'ailleurs pas seulement caractéristique des « anciens adjectifs » du français (bèl, pitit, zoli, mové..., : « li tro zoli », « li byen fò », etc.) mais s'applique à un certain nombre d'adjectifs créoles, issus de noms français, susceptibles de recevoir une marque de degré. L. Capron-Caïd cite comme possible en créole mauricien « li ti tuzur pli mizè ki so kouzine » (elle a toujours été plus pauvre que sa cousine) ou « Mari ti pli sagrin ki Zan kan zot papa ti malad » (Marie était plus triste que Jean quand leur père était malade).

On voit que, si la frontière N / Adjectif est parfois difficile à tracer en créole, et si l'on peut être tenté de parler, comme certains auteurs, d'adjectifs « purs », pour qualifier ceux qui seraient plus « adjectifs » que d'autres et pour les distinguer de formes susceptibles de remplir des fonctions fort diverses, c'est l'accumulation de divers critères qui, de fait, permet de distinguer les adjectifs des noms (ou des verbes). L'étude distributionnelle se révèle un auxiliaire précieux pour dégager la catégorie syntaxique des adjectifs, catégorie qui, nous l'avons vu, ne peut être définie morphologiquement en créole, comme d'ailleurs dans toutes les langues non-flexionnelles.

6. Le lexique

C'est sur un fonds français que s'est développé l'essentiel du lexique créole – d'où d'ailleurs l'appellation de « créoles à base lexicale française » : ceci est « évident » pour la plupart des mots courants dont l'origine française est nette (manjé / manzé, dòm / dormir, tab, zabitan / abitan), mais si l'on voulait même se méfier des « évidences », on pourrait rappeler que des formes qui se trouvent présentes à la fois dans l'Océan Indien et dans la Caraïbe ont de fortes chances d'être françaises à l'origine, puisque les parties non françaises des populations sont distinctes d'un côté et de l'autre :

- Pour la Caraïbe, on peut évoquer les Amérindiens (ces populations ayant très vite disparu n'ont guère laissé de trace de leurs langues dans le créole, à l'exception de quelques mots maintenant bien identifiés)²⁰, mais surtout les esclaves transportés dans la Caraïbe en provenance d'Afrique de l'Ouest (parlant des langues très variées relevant des familles niger-congo, afro-asiatique, nilo-saharienne²¹ ;
- Pour l'Océan Indien, on signale toujours l'héritage malgache, mais il convient de ne pas oublier surtout les esclaves venus d'Afrique de l'Est (relevant donc d'autres langues que les esclaves qui ont peuplé les îles de la Caraïbe) ; par la suite (surtout après l'abolition de l'esclavage), on eut recours à des populations indiennes importantes (plus globalement à des populations asiatiques), dont l'influence linguistique plus tardive toutefois est certainement beaucoup moins déterminante, les créoles étant déjà largement formés.

Lorsque l'on rappelle l'origine française de l'essentiel du vocabulaire (environ 90 %) il ne s'agit pas bien sûr de dire que les créoles sont du français : ce français de l'origine s'est souvent profondément modifié, tant du point de vue de la forme que du sens, et de fait s'est modifié également du fait des évolutions naturelles en France, ce qui fait que les oppositions voire les divergences entre les créoles et le français sont nombreuses. En outre, il faut bien être conscient que dès qu'une langue est constituée comme **système** nouveau, elle commence une évolution systémique propre, et génère de nouvelles créations, de nouvelles structurations du lexique : indéniablement le créole n'est pas plus du français que le français n'est du latin ; en outre les glissements entre lexique et grammaire sont constants : une forme d'abord utilisée dans une périphrase, comme élément lexical, peut être amenée à se grammaticaliser, à devenir partie du

²⁰ Le *Dictionnaire caraïbe-français* du Père Breton (1665) vient d'être republié avec notes et commentaires du CELIA et du GEREK (Ed. IRD – Karthala, 1999).

²¹ Cf. Fattier 2000, note 3, p. 39.

système grammatical et ainsi à prendre un nouveau sens et une fonction nouvelle : ces phénomènes de « grammaticalisation » existent dans toutes les langues, mais ne sont pas encore tous connus en ce qui concerne les créoles, faute d'une étude assez fine et assez avancée des textes anciens, au demeurant insuffisamment nombreux dans certains cas pour autoriser des hypothèses décisives. Les travaux menés par exemple sur les formes issues de « capable » en français (formes qui ont pu donner « kapab » ou « kapav » (Océan Indien), voire « kap » (créole haïtien)) montrent clairement comment une forme lexicale peut, à un moment de son histoire, servir de marqueur verbal jusqu'à permettre d'exprimer le « passif » dans une langue qui n'en dispose pas²².

Il est significatif de voir les développements lexicaux s'effectuer au cours des siècles de l'histoire du créole, et la composition nominale permet, à peu près partout dans les mondes créoles français, de créer de nouvelles unités lexicales dont le sens change par rapport à ce qu'il serait par simple addition des parties : si « plenfòs » en créole de Guadeloupe signifie « puissant, vigoureux », et « plenpwèl » « qui est plein de poils, poilu », de façon moins évidente « plenmen » désigne « une poignée », « plentèt », « assommer, abasourdir »²³, « plenzyé » = « tape-à-l'œil », etc. On pourra s'amuser à relever les composés construits sur le verbe « fè » = faire, ou sur « ba » = donner. Ainsi à la Réunion, si « fé nwar » signifie d'abord « faire nuit », le « fé-nwar » désigne plus largement l'obscurité et au sens figuré l'ignorance, l'aliénation.

Certains éléments, très fréquents, en première partie de la composition pourraient parfois maintenant être considérés comme des préfixes, disponibles pour créer de nouveaux mots. C'est le cas d'une forme comme « ti » (déjà évoquée), mais aussi comme « pyé » entrant dans la composition des noms d'arbres ou de végétaux dans la Caraïbe : pyé-kannèl, pyé-kafé, pyé-zèb..., ou comme « bwa(d) » à Maurice ou à la Réunion, ou encore comme « koul » dans les Petites Antilles (koulflam = chagrin d'amour, koulkrazé = coup de pompe, koulpwen = coup de poing, etc.) et de beaucoup d'autres. La liste de tels composés ne fait que s'accroître et la productivité de ces éléments est grande. On peut citer le développement spectaculaire à Maurice des verbes formés sur « kas » = étym. casser : « kas kolle » : éteindre une cigarette pour l'économiser et la re-fumer après, ou économiser l'essence dans une descente en coupant le moteur, « kas paltot » = tomber la veste, « kas en ben » = aller nager, « kas en pake » avec parmi les sens possibles « en jeter », cf. « ça en jette », etc.

Les dérivés introduits de façon récente dans le cadre de l'aménagement volontaire du créole aux Antilles, marqués par un suffixe à valeur nominale (-aj, -man, -asyon, -ans...) ou verbale (-izé...), ne

22 Cf. Sibylle Kriegel, 1993 et 1997.

23 *Le Dictionnaire créole-français* de Ludwig *et al.* cite : « Zòt ka plentèt a-y » = vous l'assomez.

peuvent pas, comme c'est le cas des mots créoles, changer de catégorie en fonction de leur entourage syntaxique : ils restent définitivement marqués comme noms ou verbes. Ces usages, souvent décriés, car ils sont assimilés à la pratique d'analphabètes qui tentent d'imiter le français et ses « grands mots » méritent toutefois d'être signalés, car on ne peut, en l'état des choses, préjuger des développements que la reconnaissance de ces formes (cf. présence dans certains dictionnaires) peut entraîner pour l'avenir : on citera comme exemple des formes comme « konportasyon » = comportement, « konplosité » = manigance, « vépasité » = le fait de ne pas vouloir faire quelque chose, « pépasité » = l'incapacité, « tèbètitude » = le fait d'être « tèbè », la bêtise, l'imbécillité, et ces formes proposées par le GEREK : langannis = linguiste, ladoutans = le doute, etc.

Les difficultés pour l'étude des lexiques créoles sont toutefois grandes en l'absence de dictionnaires rigoureusement constitués. Si à la Réunion (cf. *Atlas linguistique et ethnographique de la Réunion*) et en Haïti (cf. l'Atlas élaboré par D. Fattier, mais également les nombreux dictionnaires faits par des linguistes américains) on dispose d'outils solides qui décrivent sérieusement ces créoles, même si de l'aveu de leurs auteurs beaucoup reste encore à faire, dans les autres zones on dispose de glossaires, constitués de façon relativement empiriques par des amateurs lettrés mais qui ne connaissent guère les techniques lexicographiques. L'absence d'un mot dans un inventaire, ne doit pas faire douter de son existence, mais plutôt de l'insuffisance de l'inventaire, et les comparaisons entre créoles sont souvent difficiles. Les relevés existants ne dépassent guère 6 à 7000 items pour chaque créole, mais il ne faut pas en déduire que le lexique de ces langues est réduit. Le choix des items retenus dans un dictionnaire est d'ailleurs toujours extrêmement délicat à opérer dans les situations de diglossie qui caractérisent les créoles : comment trier entre mots français et mots créoles, quand les mots passent d'une langue à l'autre dans la situation de communication quotidienne ? Comment d'ailleurs qualifier un mot de « créole » quand il apparaît aussi en français régional, pour désigner, comme il se doit, des réalités locales ? Comment l'exclure du créole, simplement parce qu'il figure dans les dictionnaires français (ce qui est souvent une « technique » pour constituer un dictionnaire différentiel) alors qu'il peut être utilisé en créole avec une acception bien différente ?

Il n'est pas possible ici d'aller plus avant dans la difficile question de l'emprunt lexical, mais on comprendra que, dans les rapports entre les deux langues de communication dans le monde créole, cette question mériterait d'être examinée à fond²⁴.

24 On peut se référer à un article de M.-C. Hazaël-Massieux : « Français et créole dans la nomenclature des dictionnaires des Petites Antilles », in D. Latin et C. Poirier, eds, *Contacts de langues et identités culturelles*, Les Presses de l'Université Laval, AUPELF-UREF, 2000, p. 333-352.

Conclusion

Les ressemblances entre les créoles français semblent évidentes après ce (trop) rapide parcours. Pourtant la question qui est posée est celle de l'explication de ces ressemblances. Ressemblances génétiques ? Certainement : nombre de traits, communs aux différents créoles, sont aussi des traits qui caractérisent le français oral et qui correspondent donc à des tendances évolutives de cette langue. Peut-on aller plus loin, c'est-à-dire voir dans ces traits qui sont communs les moyens d'esquisser une typologie ? Ces ressemblances permettraient-elles de déterminer un type créole ? Certains ont été jusque-là, et même plus loin puisque, bien au-delà des créoles français, précisément, on a proposé de définir des traits qui feraient des « créoles » un type de langue : on opposerait ainsi les pidgins aux créoles et aux « vraies » langues... Il faut dire toutefois que ces tentatives, pour intéressantes qu'elles soient, laissent un peu le linguiste sur sa faim, car pour arriver à trouver des traits présents dans **tous** les créoles, il faut alors retenir des traits d'une généralité telle qu'ils les partagent avec beaucoup d'autres langues²⁵, et que parfois on est obligé d'éliminer de l'ensemble telle ou telle langue qui s'appelle « créole » car elle ne présente pas les traits d'un créole : c'est ainsi que l'on a souvent discuté pour savoir si le créole réunionnais était vraiment un créole !

Il convient de rappeler qu'à l'origine de ces rapprochements entre « créoles » se trouve la théorie du cycle pidgin-créole : un pidgin, caractérisé par le fait qu'il permet la communication plus ou moins rudimentaire entre des individus dont aucun ne l'a pour langue maternelle, serait susceptible d'évolutions, et notamment, en devenant une ou deux générations plus tard la langue maternelle de nouveaux locuteurs nés de parents pidginophones, acquerraient des traits différents, qui en ferait un autre type d'idiome. Ce que l'on oublie toutefois de dire c'est que ces « créoles » théoriques, qui ne correspondent peut-être déjà plus à l'appellation des locuteurs qui disent « je parle créole »²⁶ continuent et continueront bien sûr à évoluer et que, si même à l'origine ils avaient certains traits caractéristiques (du contact de langues, de leur usage en situation d'oralité, etc.), au cours de leur histoire, comme toutes les langues, ils vont développer certains traits, grammaticaliser certaines formes, constituer des paradigmes, etc. Il devient de plus en plus difficile de trouver entre les diverses langues résultant de ces évolutions des traits communs, qu'elles ne partageraient d'ailleurs avec aucune des autres « vraies langues », et qui feraient d'elles des créoles ! Elles sont devenues – si elles ne l'étaient pas ! – de vraies langues !

25 Une tentative récente de définition d'un « type » créole a fait déjà couler beaucoup d'encre : c'est celle qui a été présentée par John McWhorter dans la revue *Language*, vol. 74, n° 4, décembre 1998 : « Identifying the creole prototype : Vindicating a typological class ».

26 Le « créole », langue, étant la langue des Créoles (population).

7. Bibliographie introductive

ALLEYNE, Mervyn C. (1996). *Syntaxe historique créole*, Paris, Karthala, Schoelcher, Presses Universitaires Créoles.

Antilla Kréyol, n° 2, octobre 1984.

ARENDS, Jack (éd.), (1995). *The early stages of creolization*, Amsterdam, John Benjamins.

BAGGIONI, Daniel (1987). *Petit Dictionnaire Créole réunionnais / Français*, Université de la Réunion-Unité associée au CNRS 04 1041, 359 p.

BOLLÉE, Annegret, *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien*, 2 volumes parus : Deuxième Partie « Mots d'origine non-française ou inconnue » (1993) ; Première Partie « Mots d'origine française A-D » (2000), Helmut Buske Verlag Hamburg, « Kreolische Bibliothek », Band 12, 596 p. + 450 p.

CADELY, Jean-Robert (1995). Elision et agglutination en créole haïtien : le cas des pronoms personnels, *Études Créoles* : 1995, vol. XVIII, n° 1, p. 9-38

CADELY, Jean-Robert (1997). Prosodie et cliticisation en créole haïtien, *Études Créoles*, 1997, vol. XX, n° 1, p. 77-88.

CAID-CAPRON, Leila (1996). La classe adjectivale en créole réunionnais et mauricien, in D. Véronique, (éd.), 1996, p. 163-192.

CHAUDENSON, Robert (1979). *Les créoles français*, Paris, Nathan, 172 p.

CHAUDENSON, Robert (1992). *Des îles, des hommes, des langues*, Paris, L'Harmattan, 309 p.

COMHAIRE-SYLVAIN, Suzanne (1936). *Le créole haïtien : morphologie et syntaxe*, chez Wetteren, Port-au-Prince (réédité par Slatkine Reprints, Genève en 1974).

DAMOISEAU, Robert (1996). Les adjectivaux en créole haïtien, in *Matériaux pour l'étude des classes grammaticales dans les langues créoles*, D. Véronique, (éd.), 1996, p. 153-154.

DOBAT, Daniel (1993). *Le discours radiophonique créole en Martinique (1989-1992). Déstructuration ou restructuration de la langue créole ?* 193 p.

FATTIER, Dominique (2000). La genèse de la détermination postnominale en haïtien : l'empreinte africaine, in *L'information grammaticale*, n° 85, mars 2000, p. 39-46.

HAZAEL-MASSIEUX, Guy (1996). *Les créoles : problèmes de genèse et de description*, France, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 374 p.

HAZAEL-MASSIEUX, Marie-Christine (1993). *Ecrire en créole*, L'Harmattan, 316 p.

HAZAEL-MASSIEUX, Marie-Christine (1996). Du français, du créole et de quelques situations plurilingues : données linguistiques et sociolinguistiques, in *Francophonie. Mythes, masques et réalités. Enjeux politiques et culturels*, B. Jones, A. Miguët, P. Corcoran (éds), Paris, Editions Publisud, p. 127-157.

HAZAEL-MASSIEUX, Marie-Christine (1999). *Les créoles : l'indispensable survie*, Paris, Editions Entente, 310 p.

KRIEGEL, Sibylle (1993). Le développement de diathèses morphologiquement marquées dans les langues créoles de l'Océan Indien : les constructions avec « gany » en créole seychellois et en créole mauricien, in *Etudes Créoles*, vol. XVI, n° 1, 1993, p. 108-118.

KRIEGEL, Sibylle (1997). Changements positionnels dans la construction causative : grammaticalisation ou influence française ?, in *Etudes Créoles*, vol. XX, n° 1, 1997, p. 65-76.

L'information grammaticale, n° 85, mars 2000, dont une partie est consacrée aux « Créoles français », sous la direction de Daniel Véronique, p. 31-60 [comporte une bibliographie significative, notamment p. 37-38].

LUDWIG, Ralph ; MONTBRAND, Danièle ; POULLET, Hector ; TELCHID, Sylviane (1990). *Dictionnaire créole français, avec un abrégé de grammaire créole et un lexique français-créole*, SERVEDIT / Editions Jasor.

LUDWIG, Ralph (1996). L'adjectif en créole guadeloupéen, in D. Véronique, (éd.), 1996, Publications de l'Université de Provence, p. 137-149.

MCWHORTER, John (1998). Identifying the creole prototype : Vindicating a typological class *Language*, vol. 74, n° 4, décembre 1998, p. 788-818.

MUFWENE, Salikoko S. (éd.) (1994) (Nancy Condon, collab.). *Africanisms in Afro-American Language varieties*, USA, Athens, The University of Georgia Press, 512 p.

MUFWENE, Salikoko S. *The ecology of language evolution*, Grande-Bretagne, Cambridge, Cambridge University Press, 255 p.

ROBILLARD, Didier de, (1993). Quelques aspects du syntagme pronominal en créole mauricien (« pronoms personnels »), in *Etudes Créoles*, 1993, vol. XVI, n° 1, p. 39-60

ROBILLARD, Didier de, (2000). Plurifonctionnalité de(s) *la* en créole mauricien. Catégorisation, transcatégorialité, frontières, processus de grammaticalisation, in *L'information grammaticale*, n° 85, mars 2000, p. 47-52.

VALDMAN, Albert (1978). *Le créole : structure, statut et origine*, Paris, Klincksieck, 403 p.

VALDMAN, Albert (1981). *Haitian Creole-English-French Dictionary*, 2 vol., USA, Bloomington, In., Creole Institute, 582 + 142 p.

VALDMAN, Albert (1999). L'orthographe du créole haïtien : au-delà de l'alphabet, in *Etudes Créoles*, vol. XXII, n° 1, 1999, p. 81-96.

VERONIQUE, Daniel (1983). Existe-t-il une classe adjectivale en mauricien ? in *Travaux du CLAIX*, n° 1, p. 201-222.

VERONIQUE, Daniel (éd.) (1996) *Matériaux pour l'étude des classes grammaticales dans les langues créoles*, Publications de l'Université de Provence, 303 p.

VERONIQUE, Daniel (éd.) (2000). *Langages*, n° 138, juin 2000, « Syntaxe des langues créoles », 127 p.

VERONIQUE, Daniel (2000). Créoles, créoles français et théories de la créolisation, in *L'information grammaticale*, « Les créoles français », n° 85, mars 2000, p. 33-38.